

La communauté protestante de
Marseille
sous l'Ancien Régime



Georges Pons

L'odyssée d'un jeune gueux

Georges Pons

L'odyssée d'un jeune gueux

La série TT des Archives Nationales n'a pas fini de nous apporter des surprises heureuses. J'y recherchai, l'an dernier quelques documents égarés sur les Églises vaudoises du Luberon. Sous la cote 449B une layette portant le nom de Claude Baguet retient mon attention ; j'avais rencontré ce nom à Lacoste (Vaucluse) parmi les religionnaires du début du XVIII^e siècle. Ce que j'y découvris est certes connu. Arnaud (*Histoire des protestants de Provence*, t. I, p 495) en parle, les frères Haag, Coquerel et bien d'autres.

Mais à ma connaissance personne n'a souligné le rôle de l'obscur jeune garçon dont les révélations furent à l'origine de l'arrestation du riche marchand marseillais.

Pourtant la langue des rédacteurs des informations est si simple, si pure, le style si précis, si coloré que l'aventure qu'ils rapportent conserve, après trois siècles, sa jeunesse et sa verdeur. J'aurai cru trahir la vérité en démarquant le texte. J'ai traité cette longue information à la manière dont on "monte" un film, assemblant une phrase prise ici à un mot emprunté plus loin. Je n'ai rien ajouté (ou presque) et j'espère qu'ainsi les lecteurs auront l'impression de lire un document sur l'histoire de la vie quotidienne de nos aïeux religionnaires dans les années qui suivirent la Révocation de l'édit de Nantes.

Le 26 Juin 1690, qui était un lundi, sur le tènement de la bastide de M^{re} d'Audiffret, *Lieutenant en l'Admirauté de Marseille*, on moissonnait ; il y avait là Claire Jourdan, femme de Bernard Rey, le rentier des lieux. Il y avait Barthélémy Rey, 15 ans, frère de Bernard et Joseph Jourdan, frère de Claire, Venture Durbec, une « *travailleuse de terre* », en service au mas malgré ses 14 ans à peine ; le maître, lui, était parti pour Aubagne.

Ce quartier du Canet où ils se trouvaient était au nord de la ville ; on suivait le chemin d'Aix sur environ une lieue depuis la porte de ville, et l'on prenait un chemin à main droite ; on marchait ensuite pendant $\frac{3}{4}$ de lieue par des chemins détournés.

Survient de la direction d'Aix, un jeune garçon de 15 ou 16 ans, de poil roux, habillé en gueux, qui s'en venait en chantant et en dansant. Il demande l'aumône à Claire Jourdan. Elle n'avait pas de quoi le satisfaire et préfère lui vendre pour 6 liards de vin, ce qu'il accepte ; de son sac il sort un morceau de pain et le mange, puis il demande à la patronne le coucher ; il lui fait pitié, étant à demi-nu, et elle lui offre une chaumière avec un peu de paille, assez loin du mas où dormira le reste de la maisonnée.

Sur les 7 heures du soir une voisine, Catherine Felize, 50 ans, vint puiser de l'eau au puits des Rey ; elle voit ce petit gueux, assis sur une pierre ; elle le questionne, bien évidemment ; il lui dit être de 30 lieues plus loin que Paris et être venu pour voir son père forçat sur les galères ; mais il ne l'a pas trouvé : il était parti pour Rochefort et il s'en retourne donc chez lui. Tout cela ne paraît pas catholique à la Felize qui signale à sa voisine qu'elle n'aura qu'ennuis avec ce jeune homme et se retire prudemment.

Néanmoins Catherine Jourdan maintient son offre et paraît avoir reçu son hôte à la table commune. Barthélémy Rey est plus soupçonneux : ce rouquin ne serait-il pas de la R.P.R., et venu en ce pays pour porter quelque chose de défendu ? L'hôte se recrie : « Fais-moi voir ton sac » ; il n'y avait que quelques morceaux de pain et une écuelle, l'enfant se déclare catholique et affirme que si son père est aux galères c'est pour avoir vendu du sel ; un faux saunier, en somme, et non un religionnaire.

La petite domestique de 14 ans est moins facile à convaincre, elle s'aperçut bien vite que ce garçon qui s'était dit non-catholique était rusé et adroit ; il ne fit que caqueter tout le soir et parler de choses de dévotion ; ce qui fait rappeler à Claire Jourdan que ce jeune homme chanta plusieurs chansons spirituelles avant que de se coucher.

Le 27 juin, au petit matin, le jeune gueux était parti lorsque le mas s'éveilla ; un petit voisin Honoré Armelin l'a pourtant rencontré, dans les vignes, au même quartier ; il lui a demandé le chemin d'Aix, et poursuivant sa route a demandé l'aumône au moulin de Chaudelle où Pierre Arnaud, le meunier, lui donna un morceau de pain et un coup à boire.

Il atteint ensuite les baumes St-Antoine, où un lieutenant de la Brigade du Vin au nom prédestiné de Boisson l'interpelle sur le grand chemin et le questionne. Notre jeune ami déclare s'appeler Estienne Desjardins, avoir 15 ans, être originaire de Tourlaville, proche Cherbourg, au diocèse de Coutances. Il soutient au commencement être catholique et, ensuite, avoue qu'il est de la religion et n'avait point fait d'abjuration. Pressé de dire ce qu'il venait faire en cette ville, Estienne déclara de lui-même, et sans qu'on lui ait fait aucune violence, qu'il était venu porter 20 lettres à M. Baguet, Boisson se défend d'avoir prononcé ce nom – auquel d'ailleurs, il ne pensait même pas.

L'affaire prenait tout de suite de l'importance. Boisson pousse plus à fond son interrogatoire, en rend compte à son supérieur, M. de Lascours, qui expose les faits à André de La Garde, subdélégué de l'intendant de Provence et Lieutenant particulier en la sénéchaussée de Marseille qui prend, dès le 30 une ordonnance d'information et la mène lui-même de façon tout à fait moderne et remarquable, en technicien qu'il est.

En effet, allait-on convaincre un des principaux négociants marseillais d'entretenir des relations épistolaires coupables avec l'étranger, alors qu'il venait à peine de se convertir avec sa femme, ses 7 enfants, son frère Habram et son neveu ? Cet homme de 60 ans, natif de Marsillargues, avait une maison de commerce à Marseille, une autre à Amsterdam ; il commerçait avec Hambourg, l'Angleterre, Milan, Turin, Nice, Genève, Zurich, Berne et généralement toutes les échelles du Levant, et avait créé une manufacture des laines dans sa propriété au quartier d'Arenc, rivage de la mer (à moins d'1/4 de lieue du Cannel, au fait), il y employait jusques à 150 hommes, outre les femmes ¹ !

Pour Estienne Desjardins, ce grand personnage « *est un gros homme noireau qui paraît avoir 50 ou 60 ans, ayant une perruque nouée tirant sur le blond* » et personne ne le contredit.

Claude Baguet avait naguère demandé, malgré sa qualité de réformé et malgré la loi municipale à s'établir à Marseille et à y faire des acquisitions d'immeubles ; les échevins s'y étaient opposés et le roi, lui-même, avait enjoint à l'intendant de faire respecter la loi – ce qui ne paraît pas avoir été suivi d'effet, puisque 5 ans plus tard Baguet était toujours à Marseille, à la tête de biens importants ².

Estienne Desjardins raconta facilement son odyssée ; il a quitté Tourlaville depuis un an ; son père, André Desjardins, qui est cordonnier, l'avait chargé, à la demande de M^{re} de Franctot, S^{gr} de ce lieu, d'aller porter quinze lettres à sieur Vaugon, marchand de draps, rue Saint-Honoré à Paris, lettres que son père plaça dans des caches ménagées par lui dans les chausses de son fils. À Paris – où il ne resta pas – Estienne reçut du S^r Vaugon 29 (et non 39 comme indiqué précédemment) lettres ; Estienne atteignit Maastricht vers le mois de janvier. Il se rendit aussitôt chez un marchand de draps nommé Lauger, à qui il remit les lettres de Vaugon.

¹ . *Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme Français*, 1905, p. 10.

² . *Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme Français*, 1905, p. 6 et ss.

Lauger les reçut et, comme il n'avait pas de lieu où le mettre, il l'envoya coucher à l'Hôpital. Estienne y resta deux jours, à cause de son indisposition. Ensuite Lauger cousit 20 lettres entre l'étoffe et la doublure du haut de chausses du jeune garçon, en différents endroits et lui commanda de les aller porter à Marseille, chez le S^r Baguet.

Pour ce, Estienne s'en alla à La Haye et, de là, à Amsterdam où il resta sept ou huit jours dans l'attente d'un vaisseau hollandais apportant du blé à « *Nice en Savoie* ».

Il ne fut que trois semaines sur mer et arriva à Nice dans le mois de février ; il ne resta qu'un jour en cette ville et alla à Grasse où il demeura quinze jours, prenant ensuite son chemin par Fayence, Brignolles, Saint-Maximin, Aubagne, où il resta en attendant le jour de la Saint-Jean qu'on lui avait dit être un jour propre pour y recevoir beaucoup d'aumônes (il reçut même 10 sols à St-Jean de Garnier, à ¼ de lieue d'Aubagne...)

Au lendemain de la fête, Estienne se dirige droit sur la Bastide de M. Baguet, sans même tenter, de pénétrer dans la ville de Marseille.

Jusqu'à-là, cette déclaration présentait bien des invraisemblances, notamment quant à la durée réelle du périple : mettre six mois pour livrer des lettres, même à l'époque ce n'est pas normal ³ et la poste clandestine des protestants fonctionnait bien mieux. Force nous est donc de constater que notre jeune garçon a l'esprit inventif (ne s'est-il pas inventé un père galérien ?). Tout au long des interrogatoires, par ses mensonges et ses variations, il va rendre non crédibles ses premières confidences faites bien à la légère.

Lorsqu'il en vint à narrer sa visite à la bastide de de M. BAGUET, ses inventions se multiplièrent et découvrirent l'aspect ludique du personnage, plus enfant qu'adulte et qui sut jouer de son âge, charnière entre deux mondes.

Au garde Boisson, de la Brigade du Vin, il déclara avoir cherché M. BAGUET à Marseille et que, ne l'ayant pas trouvé, il décida de lui porter les lettres à sa bastide du quartier d'Arenc, où il avait appris qu'il était, et ainsi fut fait, le 26, avant le passage chez les Rey.

Le 4 juillet, devant Pierre Cardin-Lebret, intendant de Provence, il niera être entré dans la ville de Marseille, puis avoir remis les lettres à Claude Baguet ; s'il a fait pareille déclaration, c'est parce que les gardes lui dirent que s'il parlait ainsi, on le laisserait aller ; la vérité est qu'il s'est rendu directement à la bastide qu'un jeune enfant lui indiqua ; après avoir frappé pendant un demi-quart d'heure à la porte de cette bastide sans que personne vint pour l'ouvrir. Il s'en alla, décidé à s'en retourner à Paris.

Et les lettres ? Il les a laissées sous un olivier à 2 ou 300 pas du chemin à un demi-quart de lieue d'Auriol ; il veut qu'on le fasse mourir si les lettres ne se trouvent pas sous l'olivier en cas qu'on l'y veuille conduire.

Ainsi fut fait ; sous bonne escorte et malgré la chaleur on le conduisit les quérir. En chemin ses gardiens le conseillent : il ferait mieux de dire la vérité que de les faire courir mal à propos ; il y consent et on le ramène à Aix devant Cardin-Lebret.

Là, dernière en date des versions : il est allé au quartier de l'Arenc le 25, vers 9 ou 10 heures du matin ; un homme habillé de brun qu'on lui dit être le valet du S^r Baguet lui vint ouvrir et étant entré dans la salle basse, il y trouva ledit Baguet en compagnie de sa femme et d'une grande fille ; il remet les 21 lettres et Baguet dit à son valet de conduire notre ami dans une chambre et de le faire bien boire et manger ; il y resta jusqu'au lendemain à 10 h du matin, où Baguet lui dit de s'en retourner à Paris trouver le S^r Vaugon, auquel il écrirait par la poste de lui donner une bonne récompense de ses peines ; au sortir

³ . Le ministre Corteiz fut au désespoir pour un retard d'un mois à peine dans la correspondance avec sa femme, entre la Suisse et le Désert... cf Edmond Hugues, *Antoine Court*, tome I, p. 351.

du mas, Estienne alla dans un cabaret à un demi-quart de lieue et s'endormit sous un arbre jusqu'à 6 heures du soir qu'il vint chez les Rey; le S^r Baguet ne lui a pas donné d'argent, sauf une pièce de 20 sols.

Cardin-Lebret fait tout vérifier et découvre que le père d'Estienne, le cordonnier André Desjardins, avait vécu à Marseille il y a dix ou douze ans ; il était alors en société avec un certain Allègre pour faire des souliers pour les forçats, « *dont il avait pris le parti* », avec des cuirs d'Angleterre qu'Allègre achetait justement à Claude Baguet ; cet Allègre, qui tenait boutique à la rue Neuve, est présentement à Amsterdam; il s'embarqua avec sa femme et ses enfants sur un vaisseau appelé *La concorde*, lorsque les huguenots étaient pressés de faire abjuration ; en effet, Allègre et Desjardins étaient de la religion, et Christophe Esprit, un ancien catholique qui tient boutique de cordonnier proche la Samaritaine, se souvient avoir bu un demi pot de vin avec ces deux compères qui se mirent à parler de religion en disant que les catholiques étaient des mange-Dieu « *qui faisaient des Dieux comme ils voulaient* ».

Mais les hommes du subdélégué ne progressèrent pas au-delà. Allègre ne faisait pas de souliers assez propres pour chausser S^r Baguet ; il lui achetait des cuirs, et c'est tout. Estienne Desjardins ne croit pas que son père soit venu à Marseille et Claude Baguet ne se souvient pas d'un cordonnier de ce nom.

Par contre les mensonges de notre petit gueux sont découverts rapidement ; si Claude Baguet est bien venu à sa bastide le 25, il n'y est resté que de 3 à 7 heures pour voir la moisson qu'on voulait faire de l'avoine, s'étant amusé à parcourir la propriété en fumant avec une pipe qu'il avait pris dans la bastide ; il n'a pas reçu la visite d'un jeune gueux qui ne lui a pas remis de lettres. Sa femme n'est pas venue à la bastide depuis au moins 4 ans et si une de ses filles l'accompagnait, c'était celle qui avait 7-8 ans et non une grande fille ; son fils enfin est brun, âgé lui aussi de 7-8 ans et non un grand blond de 12-15 ans. Même le garde Boisson confirme avoir vu arriver Claude Baguet en calèche, avec un ou deux de ses enfants dans l'après-midi du dimanche.

Les lettres, enfin, personne ne les a vu et il n'y a pas de trace de cache dans le haut de chausse (à moins qu'on ne les ait pas recherchés).

On comprend donc que Cardin-Lebret, en transmettant à Paris la procédure, le 5 juillet 1690, écrive : « *Vous verres (...) qu'après tous les soins que j'ay pris pour découvrir la vérité, il ne s'est point trouvé de preuve du crime qu'on impute au marchand, n'y aucun autre tesson contre luy qu'un jeune garçon de quinze ans très reprochable par son âge, par sa qualité de gueux et de mendiant de profession et, encore plus, par les mensonges et variations qu'il a affectées dans ses responce. On ne pourroit, sans aller contre toutes les règles de la justice, le retenir plus longtemps dans les prisons où il a esté mis fort légèrement par l'ordre de M. le Comte de Grignan et avec un éclat capable de porter un préjudice irréparable aux affaires d'un homme de sa profession, de sorte que j'ay résolu de le mettre incessamment en liberté à moins que par le retour de ce petit gueux que j'ay envoyé sous bonne et seure garde sur le lieu où il assure avoir laissé les vingt lettres je n'apprenne quelque chose qui me fera changer de sentiment.* »

Cette ultime démarche, on l'a vu, n'a rien apporté à l'accusation (d'ailleurs elle ne pouvait rien apporter sinon l'élargissement de Baguet, si les lettres étaient retrouvées : la preuve aurait été apporté qu'il n'avait pas collaboré à cette correspondance clandestine puisque ces lettres irrégulièrement adressées ne lui étaient même pas parvenues). Sa remise en liberté s'imposait donc.

Néanmoins, il n'en fut rien et le 10 juillet Baguet était toujours détenu, et Cardin-Lebret d'écrire : « *Il y a des circonstances dans son affaire qui me donnent un soupçon violent et qui m'ont empêché jusqu'à présent de le mettre en liberté, mais, après tout, je*

n'ay pas d'autres preuves jusqu'à présent du crime qu'on lui impute. »

Nous partageons l'intime conviction de l'intendant de Provence sur la culpabilité du riche négociant et du jeune gueux, mais gageons que M. Claude Baguet fut rapidement libéré. Quant à notre petit ami, nul n'en parle mais j'ai grande confiance : il était bien jeune, bien humble et une sanction à son encontre n'aurait satisfait personne. Faisons-lui confiance : une fois libre il aura su rejoindre son pays et continuer cette action obscure mais efficace grâce à quoi, pour partie, l'unité des Églises issues de la réforme a pu se maintenir.